

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°334



Fondé en 1983, Enerplan est le syndicat qui représente et défend les intérêts des professionnels de l'énergie solaire, et anime, structure et développe la filière en France. De l'industriel à l'exploitant, en passant par les développeurs et les banques, des centaines de TPE, PME, PMI, ETI et grands groupes nous font confiance. La charte éthique qui s'impose à tous et le fonctionnement démocratique du syndicat assurent le respect des valeurs de la filière.

Contact :

Daniel Bour, Président

David Gréau, délégué général

david.greau@enerplan.asso.fr

Le point de vue d'Enerplan sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Enerplan accueille avec satisfaction le projet de PPE 3, pour lequel les discussions ont commencé de longue date. L'opportunité d'un avis du CSE sur cette programmation doit permettre de rappeler l'importance de la décarbonation et de la sortie des énergies fossiles, objectifs dans lesquels le solaire doit jouer un rôle majeur.

Enerplan développera dans les pages suivantes les points d'amélioration suivants :

- Les objectifs hauts de la fourchette pour le solaire sont en ligne avec nos attentes. Il convient cependant de veiller à ce qu'ils ne soient pas des plafonds indépassables.
- L'objectif solaire thermique doit s'accompagner d'un plan pragmatique pour l'essor de cette filière de décarbonation des besoins de chaleur. Enerplan insiste sur la nécessité que ce plan soit ambitieux et rapidement mis en œuvre.
- Les objectifs pour le solaire photovoltaïque sont accompagnés d'une ventilation par segment prématurée. Cette ventilation interroge et devra être revue avec les acteurs du solaire. La mention de l'agrivoltaïsme est à saluer.
- L'ambition portée pour la filière industrielle du solaire photovoltaïque, en particulier pour les projets de gigafactories et l'essor des industries existantes, est à saluer.
- Enerplan déplore l'absence d'ambition pour le développement du stockage électrique. Qu'il soit directement associé aux actifs de production renouvelable ou indépendant sur le réseau, la PPE doit donner à horizon 10 ans une planification des besoins.

Contribution sur la place de l'énergie solaire dans la PPE

Objectifs généraux :

Les objectifs hauts pour le solaire sont en ligne avec les attentes du secteur. Il convient en outre de considérer les volumes programmés comme des minimas et non des plafonds indépassables.

La PPE telle que proposée prévoit ainsi à horizon 2035 de disposer de 10TWh de solaire thermique et 75 à 100GW de solaire photovoltaïque.

La décarbonation, et la défossilisation des productions énergétiques passe par le déploiement massif d'outils de production solaire, ce que reflète cette programmation. Enerplan attire néanmoins l'attention sur la nécessaire impulsion à la conversion vers l'électricité et la chaleur renouvelable des usages. L'industrie, les réseaux de chaleur, les usages bâtimentaires et les mobilités sont des objectifs prioritaires de déploiement de consommation d'énergie renouvelable à poursuivre.

Focus solaire thermique :

La production solaire thermique doit être multipliée par 7 à horizon 2035. L'objectif est ambitieux mais réaliste. Cet objectif solaire thermique doit s'accompagner **d'un plan pragmatique** pour l'essor de cette filière de décarbonation des besoins de chaleur. Enerplan insiste sur la nécessité que ce plan soit ambitieux et rapidement mis en œuvre.

Enerplan rappelle la capacité industrielle déjà en œuvre dans l'hexagone qui doit être soutenue. Les moyens de soutien, pour les ménages comme pour les projets de grande ampleur, doivent être pérennisés et offrir aux acteurs du marché une visibilité pluriannuelle. En ce sens, **la stabilité et l'accroissement des moyens dédiés au fonds chaleur et à Ma Prime Rénov'** doivent être explicités en parallèle de cette programmation. **Un plan pour le développement du stockage inter saisonnier de la chaleur doit compléter le plan pour le solaire thermique.**

Focus solaire photovoltaïque :

Ce projet établit une vision à 10 ans du développement du solaire photovoltaïque dont les grandes masses sont en ligne avec les attentes des professionnels : passer d'environ 24 GW fin 2024 à 54 à 60GW en 2030 et entre 75 et 100 GW à horizon 2035.

La PPE2, après révision anticipée des volumes du S21 en raison de son succès, programme l'attribution d'environ 4650 MW (1800MW en guichet S21, 2850 en appels d'offres). Ces volumes sont largement dépassés, en particulier grâce à la forte croissance de l'autoconsommation (>1GW par an) et du segment de projets de 100 à 500kWc.

Enerplan souligne de manière liminaire que toutes les puissances dans la PPE sont programmées et évaluées en en watt électriques. Or, seul le solaire photovoltaïque, jusqu'alors, voit ses volumes traduits en watts crêtes dans les

dispositifs de soutien, soit des objectifs réduits d'environ 20%. **ENERPLAN demande que tous les dispositifs de soutien soient exprimés en watts électriques, à l'instar des objectifs de la PPE.**

En outre, Enerplan attire l'attention sur les décalages existants entre une programmation annuelle et les volumes raccordés la même année dès lors qu'il s'agit de tirer des leçons des dynamiques raccordées. En effet, si les projets en guichet sont par définition plus rapides, et sont généralement raccordés dans l'année de leur dépôt, les projets sous procédure compétitive sont plus longs à finaliser, construire et raccorder. Dès lors, il convient de distinguer les volumes attribués par arrêté tarifaire, que l'on retrouve peu ou prou dans les volumes raccordés annuellement, des volumes raccordés par les projets lauréats d'appels d'offres qui ont été attribués 24 à 36 mois auparavant.

Pour atteindre les objectifs de la PPE aux horizons 2030 et 2035, le projet en consultation prévoit donc un objectif de 5,5GW annuels, en visant 7GW. Si une puissance médiane raccordée de 57GW en 2030 est visée, il est donc nécessaire, en 5 ans, de raccorder 33 GW soit en moyenne 6,6 GW. Cette moyenne doit se poursuivre sur les 5 années suivantes pour atteindre 90GW médians prévus.

Enerplan demande donc la programmation de 7 GW de guichet ouvert et d'appels d'offres annuels pour s'assurer de l'atteinte de ces volumes raccordés aux horizons prévus.

En outre, la ventilation entre les segments indiquée dans les documents en consultation pour la PPE3 est plus qu'inversée par rapport à celle de la PPE2, passant de 60% en appel d'offres à 35%. Elle conduirait à baisser de 25 à 40% les volumes attribués en appels d'offres annuellement dès 2025, alors même que le volume global est en hausse et que les appels d'offres au sol, au niveau actuel de 925MW, fonctionnent bien.

La répartition proposée, si elle prend en compte la dynamique à l'œuvre dans le cadre du guichet S21, la dynamique attendue du S24 et la bonne tenue des grandes installations en appels d'offres, fait l'impasse sur la dynamique observée de l'agrivoltaïsme.

Lors de la 6e session de l'appel d'offres au sol, les projets en cas 2 bis représentaient 465MWc pour un plafond fixé à 250MWc et sur un total de 1400 MWc déposés, soit plus d'un tiers des volumes proposés. Cela représente 1,5 fois le volume appelé, et les 925 MW appelés étaient atteints hors cas 2bis.

Lors de la 8e session de l'appel d'offres bâtiments, les projets agrivoltaïques (serres et ombrières) représentaient d'ores et déjà 257 MWc sur les 411,13 MWc déposés, soit plus de la moitié des volumes proposés.

Les appels d'offres actuels sont donc bien souscrits, au sol comme sur bâtiments. Par ailleurs, une file d'attente importante de projets est constituée et sera mise en service dans les premières années de la PPE. Enerplan souligne par ailleurs que les prix demandés en appels d'offres

reprennent une dynamique baissière qui pourra se concrétiser dans les périodes à programmer avec des projets compétitifs.

La dynamique de l'agrivoltaïsme n'est pas intégrée dans cette programmation. Enerplan salue cependant la perspective d'un appel d'offres spécifique qui est évoquée.

En ce sens, réduire d'un tiers les volumes attribués en appel d'offres revient à sous-estimer cette dynamique.

Il convient donc de tenir compte de cette double dynamique, sur les volumes en guichet comme ceux en procédure compétitive, dans la programmation qui nous engagera sur les 5 années à venir.

Enerplan souhaite que cette ventilation soit revue pour programmer 7GW annuels de solaire photovoltaïque, répartis en 50% de guichet ouvert et 50% d'appels d'offres.

Industrie solaire :

L'ambition portée pour la filière industrielle du solaire photovoltaïque, en particulier pour les projets de gigafactories et l'essor des industries existantes, est à saluer. Le développement de cette industrie est un objectif européen majeur de résilience et de souveraineté auquel les projets en France peuvent apporter une contribution majeure. Enerplan soutient avec force cet objectif qui doit se traduire par des mesures dans les dispositifs de

soutien, et par un soutien réaffirmé de la puissance publique au développement des projets, notamment des mesures les favorisant.

Enerplan rappelle qu'une attention doit être également portée au développement de l'industrie solaire thermique, déjà forte en France qui doit permettre l'accélération projetée.

Enerplan appelle à la clarification des critères et à la mise en œuvre rapide du Net Zero Industry Act pour permettre le développement d'une filière robuste et compétitive.

Stockage d'électricité :

Enerplan déplore l'absence d'ambition pour le développement du stockage électrique. Qu'il soit directement associé aux actifs de production renouvelable ou indépendant sur le réseau, la PPE doit donner à horizon 10 ans une planification des besoins.

La flexibilité dans cette programmation n'est envisagée que sous deux angles : flexibilité de la consommation et écrêtement des productions. Or, dans une optique de long terme portée par cette programmation, il est indispensable que la PPE prévoit des objectifs de stockage d'électricité, y compris le stockage des véhicules électriques consommateurs aux heures d'abondance solaire et contributeurs aux heures de consommation qui permettront à l'état de lancer des procédures compétitives afin de permettre le développement de capacités de stockage répondant aux

enjeux d'équilibre entre offre et demande, au lissage de la production solaire mais aussi aux enjeux économiques du marché européen de l'électricité.

Enerplan appelle donc à la définition d'ambitions claires, chiffrées pour le stockage électrique, associé ou non à des actifs de production solaire.

Conclusion

Enerplan appelle donc de ses vœux, dans cette programmation :

- La confirmation des objectifs du solaire thermique, assortis d'un plan d'action ambitieux,
- La concrétisation des projets de réindustrialisation
- La clarification des objectifs sur solaire photovoltaïque et la révision de leur ventilation
- La définition d'objectifs de stockage électrique pour pallier la variabilité de l'électricité renouvelable.